

Ordonnance du DFI *Projet* sur les listes des stupéfiants, des substances psychotropes, des précurseurs et des adjuvants chimiques

(Ordonnance sur les listes des stupéfiants, OLStup-DFI)

du

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI),

vu l'art. 3, al. 1, de l'ordonnance du ... 20.. sur le contrôle des stupéfiants (OCStup)¹,

arrête:

Art. 1 Substances soumises à contrôle

¹ Sont des stupéfiants, des substances psychotropes, des matières premières et des produits ayant un effet semblable à celui des stupéfiants au sens de l'art. 2a LStup:

- a. les substances qui figurent dans les listes des appendices 1 et 2;
- b. les sels, esters, éthers et stéréoisomères des substances selon la let. a;
- c. les sels, esters et éthers des stéréoisomères selon la let. b;
- d. les préparations qui contiennent les substances selon les let. a à c.

² Sont des précurseurs et des adjuvants chimiques au sens de l'art. 2a LStup:

- a. les substances qui figurent dans les listes des appendices 3 et 4;
- b. les sels et stéréoisomères des précurseurs figurent à l'appendice 3;
- c. les sels des stéréoisomères selon la let. b;
- d. les préparations qui contiennent les substances selon les let. a à c.

³ Si une substance indiquée est soustraite totalement ou partiellement aux mesures de contrôle (art. 3, al. 2, LStup), l'exception s'applique également à ses combinaisons, de même qu'aux préparations qui contiennent cette substance à l'exclusion de tout autre stupéfiant.

⁴ Les substances sont indiquées selon la dénomination utilisée dans les conventions internationales.

⁵ Les préparations magistrales contenant une substance soumise à contrôle doivent faire l'objet d'une notification à l'aide du code article international (*Global Trade Identification Number*, GTIN) de la préparation magistrale selon la désignation de l'institut (en gramme de la base concernée) (art. 52 OCStup).

Art. 2 Listes des substances soumises à contrôle

¹ Les listes a à d contenant les stupéfiants et les substances psychotropes selon l'art. 3, al. 2, let a à d, OCStup figurent à l'appendice 1.

¹ RS 812 ...

² La liste e contenant les matières premières et les produits ayant un effet semblable à celui des stupéfiants selon l'art. 3, al. 2, let e, OCStup figure à l'appendice 2.

³ La liste f contenant les précurseurs selon l'art. 3, al. 2, let f, OCStup figure à l'appendice 3.

⁴ La liste g contenant les adjuvants chimiques selon l'art. 3, al. 2, let g, OCStup figure dans l'appendice 4.

Art. 3 Paille de pavot

La paille de pavot (capsules, têtes ou tiges de pavot) non destinée à la fabrication de stupéfiants ne peut être importée ou exportée qu'avec l'autorisation de l'institut. Sa mise dans le commerce en Suisse n'est pas soumise à autorisation.

Art. 4 Précurseurs

¹ Les précurseurs soumis à contrôle sont indiqués dans la liste f à l'appendice 3.

² Les précurseurs représentant moins de 10 g par année calendaire et entreprise sont soustraits aux mesures de contrôle, hormis l'acide lysergique.

³ Si des synonymes ou des noms de fantaisie sont utilisés pour désigner les précurseurs, leur numéro CAS (*Chemical Abstract Services*) doit être indiqué en sus.

Art. 5 Adjuvants chimiques

¹ Les adjuvants chimiques figurant sur la liste g de l'appendice 4 sont soumis à contrôle selon le pays de destination et le volume total des exportations.

² Pour chaque substance figure le volume total des exportations par année calendaire et les pays destinataires pour lesquels l'exportation requiert une autorisation de l'institut.

Art. 6 Actualisation des listes

L'institut revoit régulièrement les listes à la présente ordonnance en fonction de l'évolution internationale et des nouveaux dangers présumés et présente au DFI des demandes d'adaptation.

Art. 7 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le

...

Département fédéral de l'intérieur:

Didier Burkhalter

Liste générale des substances soumises à contrôle des listes a à d

Désignation	GTIN	Liste
acétorphine	7611746000006	a
acétyldihydrocodéine	7611746001003	a
acétylméthadol [(±)-isomère]	7611746002000	a
acétyl-alpha-méthylfentanyl	7611746240006	a
acide 4-hydroxybutyrique L'ester gamma-butyrolactone (GBL) est soustrait au contrôle lorsqu'il est à usage industriel ou chimique. L'usage privé d'ester gamma-butyrolactone (GBL) n'est pas soustrait au contrôle.	7611746400004	a
acide lysergique, diéthylamide de l' voir sous diéthylamide de l'acide lysergique (LSD-25)		d
alfentanil	7611746003007	a
allobarbital	7611746164005	b
allyprodine	7611746004004	a
alphacétylméthadol [(+)-isomère]	7611746005001	a
alphaméprodine	7611746006008	a
alphaméthadol	7611746007005	a
alphaprodine [(±)-isomère; cis]	7611746008002	a
alprazolam	7611746165002	b
amfépramone	7611746167006	b
amineptine	7611746250005	a
3-(2-aminobutyl)-indole voir sous étryptamine	7611746227007	d
2-amino-1-(2,5-diméthoxy-4-méthyl)-phényl-propane voir sous 2,5-diméthoxy-4-méthylamphétamine	7611746133001	d
cis-2-amino-4-méthyl-phényl-2-oxazoline voir sous 4-méthylaminorex	7611746999379	d
2-aminopropiophénone voir sous cathinone	7611746134008	d
aminorex	7611746225003	b
amobarbital	7611746166009	b
amphétamine [(±)-isomère]	7611746118008	a
aniléridine	7611746009009	a

Désignation	GTIN	Liste
barbétaclone voir sous phénobarbital (-)-propylhédérine (1:1)	7611746168010	b
barbital	7611746168003	b
benzéthidine	7611746010005	a
1-(benzo[d][1,3]dioxol-5-yl)-2-(pyrrolidin-1-yl)pentan-1-on voir sous 3,4-méthylènedioxyprovalérone	7611746990970	d
benzphétamine	7611746169000	b
benzylmorphine	7611746011002	a
benzylpipérazine	7611746269007	a
bétacétylméthadol	7611746012009	a
bétaméprodine	7611746013006	a
bétaméthadol	7611746014003	a
bétaprodine	7611746015000	a
bézitramide	7611746016007	a
brolamfétamine voir sous 4-brom-2,5-diméthoxyamphétamine	7611746137009	d
bromazépam	7611746170006	b
4-brom-2,5-diméthoxyamphétamine (DOB) [(±)-isomère]	7611746137009	d
4-brom-2,5-diméthoxyphényléthylamine (2C-B)	7611746350002	d
brotizolam	7611746226000	b
buprénorphine	7611746017004	a
butalbital	7611746171003	b
butobarbital	7611746239000	b
1-butyl-3-(1-naphthoyl)indole voir sous JWH-073	7611746990901	d
butylone voir sous 2-méthylamino-1-(3,4-méthylènedioxyphényl)butan-1-one	7611746990994	d
camazépam	7611746172000	b
cannabis	7611746999522	d
Plante de chanvre ou parties de plante de chanvre présentant une teneur totale moyenne en THC de 1 % au moins et tous les objets et préparations présentant une teneur en THC de 1 % au moins ou fabriqués à partir de chanvre présentant une teneur totale en THC de 1 % au moins.		
catha edulis, feuilles (feuilles de la plante de kath)	7611746999270	d

Désignation	GTIN	Liste
cathine [(+)-norpseudoéphédrine]	7611746173007	b
cathinone	7611746134008	d
2C-B voir sous 4-brom-2,5-diméthoxyphényléthylamine	7611746350002	d
cétobémidone	7611746058007	a
champignons hallucinogènes du genre conocybe, panaeolus, psilocybe et stropharia	7611746370000	d
chanvre voir sous cannabis		d
chanvre, boutures	7611746999522	d
pour les plantes de chanvre présentant une teneur en THC de 1 % au moins.		
chanvre, extrait voir sous cannabis	7611746999515	d
chanvre, graines	7611746999522	d
pour les plantes de chanvre présentant une teneur en THC de 1 % au moins.		
chanvre, huile voir sous cannabis	7611746999485	d
chanvre, résine (haschich)	7611746999508	d
chanvre, teinture voir sous cannabis	7611746999492	d
chlordiazépoxyde	7611746174004	b
1-(2-chlorophenyl)piperazine voir sous o-chlorophenyl-piperazine	7611746991045	d
1-(3-chlorophenyl)piperazine voir sous m-chlorophenyl-piperazine	7611746991038	d
1-(4-chlorophenyl)piperazine voir sous p-chlorophenyl-piperazine	7611746991021	d
m-chlorophenylpiperazine (m-CPP)	7611746991038	d
o-chlorophenylpiperazine (o-CPP)	7611746991045	d
p-chlorophenylpiperazine (p-CPP)	7611746991021	d
2C-I voir sous 2,5-diméthoxy-4-iodo-phenéthylamine	7611746137023	d
clobazam	7611746175001	b
clonazéпам	7611746176008	b
clonitazène	7611746019008	a
clorazépate	7611746224006	b
clotiazéпам	7611746177005	b
cloxazolam	7611746178002	b

Désignation	GTIN	Liste
coca, feuilles de	7611746999478	a
coca, extraits A l'exception des extraits de coca dont la teneur totale en cocaïne, en ecgonine ou en tout autre alcaloïde ecgoninique ne dépasse pas 1,25 ppm ou 1,25 milligramme par litre ou kilogramme.		
cocaïne	7611746021001	a
coca, teintures de	7611746999454	a
codéine (<i>sous réserve des dispositions applicables aux préparations contenant de la codéine</i>)	7611746022008	a
Les préparations qui contiennent de la codéine sont soustraites partiellement au contrôle lorsqu'elles contiennent un ou plusieurs autres composants (substances actives ou excipients) et que la quantité de codéine, calculée en base, n'excède pas 100 mg par unité de prise ou que la concentration n'excède pas 2,5 % dans les préparations de forme non divisée. L'institut attribue à ces préparations l'une des catégories de remise au public (voir art. 22 de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur les médicaments ²).		c
codéine-N-oxide	7611746023005	a
codoxime	7611746024002	a
conocybe voir sous champignons hallucinogènes	7611746370000	d
CP 47,497, 3-[4-(1,1-diméthylheptyl)-2-hydroxyphényl]-cyclohexanol	7611746990963	d
CP 47,497-C6-homologues, 3-[4-(1,1-diméthylhexyl)-2-hydroxyphényl]-cyclohexanol	7611746990956	d
CP 47,497-C8-homologues, 3-[4-(1,1-diméthyl-octyl)-2-hydroxyphényl]-cyclohexanol	7611746990949	d
CP 47,497-C9-homologues, 3-[4-(1,1-diméthyl-nonyl)-2-hydroxyphényl]-cyclohexanol	7611746990932	d
m-CPP voir sous m-Chlorphénylpiperazine	7611746991038	d
o-CPP voir sous o-Chlorphénylpiperazine	7611746991045	d
p-CPP voir sous p-Chlorphénylpiperazine	7611746991021	d
2C-T-2 voir sous 4-éthylthio-2,5-diméthoxyphénéthylamine	7611746137016	d
2C-T-7 voir sous 2,5-diméthoxy-4-(n)-propylthiophénéthylamine	7611746138013	d

² RS 812.212.21

Désignation	GTIN	Liste
cyclobarbital	7611746179009	b
délorazépam	7611746180005	b
désomorphine	7611746025009	a
DET voir sous N,N-diéthyltryptamine	7611746135005	d
dexamfétamine voir sous dexamphétamine	7611746119005	
dexamphétamine [(+)-isomère]	7611746119005	a
dextromoramide	7611746026006	a
dextropropoxyphène (<i>sous réserve des dispositions applicables aux préparations contenant du dextropropoxyphène</i>)	7611746027003	a
Les préparations qui contiennent du dextropropoxyphène sont soustraites partiellement au contrôle lorsqu'elles sont destinées exclusivement à une application par voie orale et que la dose, calculée en base, n'excède pas 135 mg par unité de prise ou que la concentration n'excède pas 2,5 % dans les préparations de forme non divisée. Elles ne doivent pas renfermer d'autres stupéfiants ou substances psychotropes. L'institut attribue à ces préparations l'une des catégories de remise au public (voir art. 22 de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur les médicaments ³).		c
diacétylmorphine voir sous héroïne	7611746050001	d
diamorphine voir sous héroïne	7611746050001	d
diampromide	7611746029007	a
diazépam	7611746181002	b
didéhydro-9,10-N,N-diéthyl-méthyl-6-ergoline-carboxamide-8β voir sous diéthylamide de l'acide lysergique	7611746143000	d
diéthylamide de l'acide lysergique (LSD-25)	7611746143000	d
3-(2-diéthylaminoéthyl)-indole voir sous N,N-diéthyltryptamine	7611746135005	d
N,N-diéthyllysergamide voir sous diéthylamide de l'acide lysergique	7611746143000	d
diéthylpropione voir sous amfépramone	7611746167006	b
diéthylthiambutène	7611746312000	a
N,N-diéthyltryptamine (DET)	7611746135005	d
difénoxine (<i>sous réserve des dispositions applicables</i>)	7611746031000	a

Désignation	GTIN	Liste
<i>aux préparations contenant de la difénoxine)</i>		
Les préparations qui contiennent de la difénoxine sont soustraites partiellement au contrôle lorsqu'elles contiennent, par unité d'administration, au plus 0,5 mg de difénoxine calculée en base et une quantité de sulfate d'atropine égale à 5 % au minimum de la quantité de difénoxine. L'institut attribue à ces préparations l'une des catégories de remise au public (voir art. 22 de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur les médicaments ⁴).		c
dihydrocodéine (<i>sous réserve des dispositions applicables aux préparations contenant de la dihydrocodéine</i>)	7611746032007	a
Les préparations qui contiennent de la dihydrocodéine sont soustraites partiellement au contrôle lorsqu'elles contiennent un ou plusieurs autres composants (substances actives ou excipients) et que la quantité de dihydrocodéine, calculée en base, n'excède pas 100 mg par unité de prise ou que la concentration n'excède pas 2,5 % dans les préparations de forme non divisée. L'institut attribue à ces préparations l'une des catégories de remise au public (voir art. 22 de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur les médicaments ⁵).		c
dihydrocodéinone voir sous hydrocodone	7611746051008	a
dihydroetorphine	7611746260004	a
dihydromorphine	7611746033004	a
dihydromorphinone voir sous hydromorphone	7611746053002	a
diménoxadol	7611746034001	a
dimépheptanol	7611746035008	a
2,5-diméthoxyamphétamine (DMA)	7611746136002	d
2,5-diméthoxy-4-éthylamphétamine (DOET) [(±)-isomère]	7611746138006	d
2,5-diméthoxy-4-iodo-phenéthylamine (2C-I)	7611746137023	d
2,5-diméthoxy-4-méthylamphétamine (DOM, STP) [(±)-isomère]	7611746133001	d
2,5-diméthoxy-4-(n)-propylthiophenéthylamine (2C-T-7)	7611746138013	d
6-diméthylamino-4,4-diphényl-3-heptanone voir sous méthadone	7611746064008	a

⁴ RS 812.212.21

⁵ RS 812.212.21

Désignation	GTIN	Liste
3-(2-diméthylaminoéthyl)-indole voir sous N,N-diméthyltryptamine	7611746297000	d
3-(2-diméthylaminoéthyl)-indol-4-ol voir sous psilocine	7611746151005	d
3-(2-diméthylaminoéthyl)-indol-4-yl-dihydrogène phosphate voir sous psilocybine	7611746152002	d
5-(1,1-diméthylheptyl)-2-[3-hydroxy-cyclohexyl]-phenol voir sous CP 47,497	7611746990963	d
3-[4-(1,1-diméthylheptyl)-2-hydroxyphenyl]-cyclohexanol voir sous CP 47,497	7611746990963	d
diméthylheptyltétrahydrocannabinol (DMHP)	7611746141006	d
5-(1,1-diméthylhexyl)-2-[3-hydroxy-cyclohexyl]-phenol voir sous CP 47,497-C6-homologues	7611746990956	d
3-[4-(1,1-diméthylhexyl)-2-hydroxyphenyl]-cyclohexanol voir sous CP 47,497-C6-homologues	7611746990956	d
5-(1,1-diméthylnonyl)-2-[3-hydroxy-cyclohexyl]-phenol voir sous CP 47,497-C9-homologues	7611746990932	d
3-[4-(1,1-diméthylnonyl)-2-hydroxyphenyl]-cyclohexanol voir sous CP 47,497-C9-homologues	7611746990932	d
5-(1,1-diméthylactyl)-2-[3-hydroxy-cyclohexyl]-phenol voir sous CP 47,497-C8-homologues	7611746990949	d
3-[4-(1,1-diméthylactyl)-2-hydroxyphenyl]-cyclohexanol voir sous CP 47,497-C8-homologues	7611746990949	d
diméthylthiambutène	7611746030003	d
N,N-diméthyltryptamine (DMT)	7611746297000	d
dioxaphétylbutyrate	7611746037002	a
diphénoxylate	7611746038009	a
dipipanone	7611746039006	a
DMA voir sous 2,5-diméthoxyamphétamine	7611746136002	d
DMHP voir sous diméthylheptyltétrahydrocannabinol	7611746141006	a
DMT voir sous N,N-diméthyltryptamine	7611746297000	d
DOB voir sous 4-brom-2,5-diméthoxyamphétamine	7611746137009	d
DOET voir sous 2,5-diméthoxy-4-éthylamphétamine	7611746138006	d
DOM (STP) voir sous 2,5-diméthoxy-4-méthylamphétamine	7611746133001	d
dronabinol voir sous (-)-trans-delta-9-	7611746155010	d

Désignation	GTIN	Liste
tétrahydrocannabinol		
drotébanol	7611746040002	a
ecgonine et ses esters et dérivés qui sont transformables en ecgonine et cocaïne	7611746041009	a
éphédron voir sous méthcathinone	7611746331001	d
estazolam	7611746182009	b
éthchlorvynol	7611746183006	b
éthynamate	7611746184003	b
N-éthylamphétamine voir sous étilamfétamine	7611746186007	b
éthyl-loflazépat	7611746185000	b
N-éthyl-MDA voir sous N-éthyl-3,4-méthylènedioxyamphétamine	7611746132004	d
N-éthyl-3,4-méthylènedioxyamphétamine (MDE, MDEA) [(±)-isomère]	7611746132004	d
alpha-éthyl-N-méthyl-3,4-méthylènedioxyamphétamine (MBDB)	7611746976806	d
éthylméthylthiambutène	7611746042006	a
éthylmorphine (<i>sous réserve des dispositions applicables aux préparations contenant de l'éthylmorphine</i>)	7611746043003	a
Les préparations qui contiennent de l' éthylmorphine sont soustraites partiellement au contrôle lorsqu'elles contiennent un ou plusieurs autres composants (substances actives ou excipients) et que la quantité d'éthylmorphine, calculée en base, n'excède pas 100 mg par unité de prise ou que la concentration n'excède pas 2,5 % dans les préparations de forme non divisée. L'institut attribue à ces préparations l'une des catégories de remise au public (voir art. 22 de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur les médicaments ⁶).		c
N-éthyl-1-phényl-cyclohexylamine voir sous éticyclidine	7611746140009	d
4-éthylthio-2,5-diméthoxyphénéthylamine (2C-T-2)	7611746137016	d
éticyclidine (PCE)	7611746140009	d
étilamfétamine [(+)-isomère]	7611746186007	b
étonitazène	7611746044000	a
étorphine	7611746045007	a
étoxéridine	7611746046004	a
étryptamine	7611746227007	d

⁶ RS 812.212.21

Désignation	GTIN	Liste
fencamfamine	7611746187004	b
fénétylline	7611746120001	a
fenproporex	7611746188001	b
fentanyl	7611746047001	a
fludiazépam	7611746189008	b
flunitrazépam	7611746190004	b
4-fluoroamphetamine	7611746991052	d
p-fluorofentanyl	7611746048008	a
1-(4-fluorophenyl)propan-2-amine voir sous 4-fluoro-amphetamine	7611746991052	d
flurazépam	7611746191001	b
furéthidine	7611746049005	a
GHB voir sous acide 4-hydroxybutyrique	7611746400004	a
glutéthimide	7611746192008	b
halazépam	7611746193005	b
haloxazolam	7611746194002	b
haschich voir sous chanvre, résine	7611746999508	d
héroïne (diacétylmorphine/diamorphine)	7611746050001	d
1-hexyl-3-(1-naphthoyl)indole voir sous JWH-019	7611746990918	d
hydrocodone	7611746051008	a
hydromorphinol	7611746052005	a
hydromorphe	7611746053002	a
1-hydroxy-3-(1,2-diméthylheptyl)-7,8,9,10-tétrahydro-6,6,9-triméthyl-6H-dibenzo[b,d]pyranne voir sous diméthylheptyltétrahydrocannabinol	7611746141006	d
beta-hydroxyfentanyl	7611746054009	a
1-hydroxy-3-n-hexyl-7,8,9,10-tétrahydro-6,6,9-triméthyl-6H-benzo[b,d]pyranne voir sous parahexyl	7611746149002	d
N-hydroxy-MDA voir sous N-hydroxy-3,4-méthylènedioxyamphétamine	7611746142003	d
N-hydroxy-3,4-méthylènedioxyamphétamine (N-hydroxy-MDA)	7611746142003	d
beta-hydroxy-3-méthylfentanyl	7611746055006	a
hydroxypéthidine	7611746056003	a

Désignation	GTIN	Liste
ibogaine	7611746235002	d
isométhadone	7611746057000	a
JWH-018, 1-pentyl-3-(1-naphthoyl)indole	7611746990925	d
JWH-019, 1-hexyl-3-(1-naphthoyl)indole	7611746990918	d
JWH-073, 1-butyl-3-(1-naphthoyl)indole	7611746990901	d
JWH-250, 1-pentyl-3-(2-methoxyphenylacetyl)indole	7611746990895	d
kétazolam	7611746195009	b
LAAM voir sous lévaccétylméthadol	7611746236009	a
léfétamine (SPA)	7611746196006	b
lévacétylméthadol [(-)-isomère] (LAAM)	7611746236009	a
lévamphtamine [(-)-isomère]	7611746197003	a
lévometamphétamine	7611746290001	a
lévométhadone	7611746979845	a
lévométhorphane <i>Le dextrométhorphane n'est pas soumis au contrôle</i>	7611746059004	a
lévomoramide	7611746060000	a
lévophénacylmorphane	7611746061007	a
lévorphanol <i>Le dextrorphan n'est pas soumis au contrôle</i>	7611746062004	a
loflazépaté d'éthyle	7611746185000	b
lophophora williamsii voir sous peyotl	7611746371007	d
loprazolam	7611746198000	b
lorazépam	7611746228004	b
lormétazépam	7611746200000	b
LSD voir sous diéthylamide de l'acide lysergique	7611746143000	d
LSD-25 voir sous diéthylamide de l'acide lysergique	7611746143000	d
lysergique voir sous diéthylamide de l'acide lysergique	7611746143000	d
mazindol	7611746201007	b
MBDB voir sous alpha-éthyl-N-méthyl-3,4-méthylènedioxyamphétamine	7611746976806	d
MDA voir sous 3,4-méthylènedioxyamphétamine	7611746459002	d
MDE voir sous N-éthyl-3,4-méthylènedioxyamphétamine	7611746132004	d
MDEA voir sous N-éthyl-3,4-	7611746132004	d

Désignation	GTIN	Liste
méthylènedioxyamphétamine		
MDMA voir sous 3,4- méthylènedioxyméthamphétamine	7611746148005	d
MDPV voir sous 3,4-methylenedioxyprovalerone	7611746990970	d
mécloqualone	7611746126003	a
médazépam	7611746202004	b
méfénorex [(±)-isomère]	7611746203001	b
mephedrone voir sous 4-methylmethcathinone	7611746991007	d
méprobamate	7611746204008	b
mescaline	7611746144007	d
mésocarbe	7611746229001	b
métamfétamine voir sous méthamphétamine	7611746121008	a
métazocine	7611746063001	a
méthadol voir sous dimépheptanol	7611746035008	a
méthadone [(±)-isomère]	7611746064008	a
méthadone, intermédiaire de la	7611746064008	a
méthamphétamine [(±)-isomère]	7611746121008	a
méthaquealone	7611746127000	a
méthcathinone (éphédronne) [(±)-isomère]	7611746331001	d
para-méthoxyamphétamine voir sous paraméthoxyamphétamine (PMA)	7611746150008	d
5-méthoxy-3,4-méthylènedioxyamphétamine (MMDA)	7611746145004	d
2-(2-methoxyphenyl)-1-(1-pentylindol-3-yl)ethanone voir sous JWH-250	7611746990895	d
2-methylamino-1-(3,4-methylenedioxyphenyl)butan-1-one (Butylone)	7611746990994	d
2-(méthylamino)-1-phénylpropan-1-on voir sous méthcathinone	7611746331001	d
4-méthylaminorex	7611746999379	d
N-méthyl-1-(1,3-benzodioxol-5-yle)-2-butylamine voir sous alpha-éthyl-N-méthyl-3,4-méthylènedioxyamphétamine	7611746976806	d
méthyl désorphine	7611746066002	a
méthyl dihydromorphine	7611746067009	a
3,4-méthylènedioxyamphétamine (MDA) [(±)-isomère]	7611746459002	d

Désignation	GTIN	Liste
3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA) [(±)-isomère]	7611746148005	d
3,4-methylenedioxy methcathinone (methylone)	7611746990987	d
(3,4-methylenedioxyphenyl)-2-methylaminopropan-1-one voir sous 3,4-methylenedioxy methcathinone	7611746990987	d
3,4-methylenedioxy pyrovalerone (MDPV)	7611746990970	d
alpha-méthylfentanyl	7611746068006	a
3-méthylfentanyl	7611746997795	a
4-methylmethcathinone (Mephedrone)	7611746991007	d
Methylone voir sous 3,4-methylenedioxy methcathinone	7611746990987	d
méthylphénidate	7611746122005	a
méthylphénobarbital	7611746199007	b
1-(4-méthylphényl)-2-methylaminopropan-1-one voir sous 4-methylmethcathinone	7611746991007	d
1-méthyl-4-phényl-4-propionoxypipéridine (MPPP)	7611746070009	a
4-méthylthioamphétamine (4-MTA)	7611746354000	d
alpha-méthylthiofentanyl	7611746071006	a
3-méthylthiofentanyl	7611746072003	a
méthypylone	7611746206002	b
métopon	7611746073000	a
midazolam	7611746207009	b
MMDA voir sous 5-méthoxy-3,4-méthylènedioxyamphétamine	7611746145004	d
moramide, intermédiaire du	7611746076001	a
morphéridine	7611746077008	a
morphine	7611746078005	a
morphine-méthobromide et autres dérivés morphiniques à azote pentavalent	7611746079002	a
morphine-N-oxide	7611746080008	a
MPPP voir sous 1-méthyl-4-phényl-4-propionoxypipéridine	7611746070009	a
4-MTA voir sous 4-méthylthioamphétamine	7611746354000	d
myrophine	7611746081005	a
paille de pavot destinée à la fabrication de stupéfiants	7611746074007	a

Désignation	GTIN	Liste
paille de pavot, concentré de Le concentré de paille de pavot est le produit obtenu lorsque la paille de pavot a subi un traitement en vue de la concentration de ses alcaloïdes, lorsque cette matière est mise dans le commerce.	7611746075004	a
(naphthalene-1-yl)(1-butyl-1H-indol-3-yl)methanone voir sous JWH-073	7611746990901	d
(naphthalene-1-yl)(1-hexyl-1H-indol-3-yl)methanone voir sous JWH-019	7611746990918	d
(naphthalene-1-yl)(1-pentyl-1H-indol-3-yl)methanone voir sous JWH-018	7611746990925	d
nicocodine	7611746082002	a
nicodicodine	7611746083009	a
nicomorphine	7611746084006	a
nimétazépam	7611746208006	b
nitrazépam	7611746209003	b
noracyméthadol	7611746085003	a
norcodéine	7611746086000	a
nordazépam	7611746210009	b
norlévorphanol	7611746087007	a
norméthadone	7611746088004	a
normorphine	7611746089001	a
norpipanone	7611746090007	a
(±)-norpseudoéphédrine	7611746173014	b
(+)-norpseudoéphédrine voir sous cathine	7611746173007	b
opial (alcaloïdes de l'opium)	7611746997931	a
opii crocata tinctura 1 % morphine voir sous opium, teinture safranée 1 % morphine	7611746091905	a
opii extractum sicc 20 % morphine voir sous opium, extrait sec 20 % morphine	7611746157908	a
opii pulvis normatus 10 % morphine voir sous opium, poudre standardisée 10 % morphine	7611746078302	a
opii tinctura normata 1 % morphine voir sous opium, teinture standardisée 1 % morphine	7611746158905	a
opium à fumer et les déchets provenant de sa fabrication ou de son utilisation	7611746131007	d

Désignation	GTIN	Liste
opium/opium brut (<i>sous réserve des dispositions applicables aux préparations contenant de l'opium</i>)	7611746160007	a
Les préparations qui contiennent de l' opium sont soustraites partiellement au contrôle lorsqu'elles contiennent au maximum 0,2 % de morphine calculée en base ainsi qu'un ou plusieurs autres composants (substances actives ou excipients), de telle sorte que la morphine ne puisse pas être extraite dans une proportion qui constituerait un danger pour la santé publique ou par des moyens aisément mis en œuvre, et que ses préparations ne puissent non plus être utilisées dans une telle proportion. L'institut attribue à ces préparations l'une des catégories de remise au public (voir art. 22 de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur les médicaments ⁷).		c
opium, extrait sec 20 % morphine	7611746157908	a
opium, poudre standardisée 10 % morphine	7611746078302	a
opium, teinture safranée 1 % morphine	7611746091905	a
opium, teinture standardisée 1 % morphine	7611746158905	a
oripavine	7611746270003	a
oxazépam	7611746211006	b
oxazolam	7611746212003	b
oxycodone	7611746092001	a
oxymorphone	7611746093008	a
panaeolus voir sous champignons hallucinogènes	7611746370000	d
para-fluorofentanyl voir sous p-fluorofentanyl	7611746048008	a
paraheptyl (synhexyl)	7611746149002	d
paraméthoxyamphétamine (PMA)	7611746150008	d
paraméthoxyméthamphétamine (PMMA)	7611746150015	d
PCE voir sous éticyclidine	7611746140009	d
PCP voir sous phencyclidine	7611746124009	a
PCPY voir sous rolicyclidine	7611746153009	d
pémoline	7611746123002	b
pentazocine [(±)-isomère; cis]	7611746094005	a
pentobarbital	7611746213000	b
1-pentyl-3-(2-méthoxyphenylacetyl)indole voir sous	7611746990895	d

⁷ RS 812.212.21

Désignation	GTIN	Liste
JWH-250		
1-pentyl-3-(1-naphthoyl)indole voir sous JWH-018	7611746990925	d
PEPAP voir sous 1-(2-phénéthyl)-4-phényl-4-acétoxy pipéridine	7611746100003	a
péthidine	7611746095002	a
péthidine, produit intermédiaire A	7611746096009	a
péthidine, produit intermédiaire B	7611746976011	a
péthidine, produit intermédiaire C	7611746976172	a
peyotl (lophophora williamsii)	7611746371007	d
phénadoxone	7611746097006	a
phénampromide	7611746098003	a
phénazocine	7611746099000	a
phencyclidine (PCP)	7611746124009	a
phendimétrazine [(±)-isomère; trans]	7611746205012	b
1-(2-phénéthyl)-4-phényl-4-acétoxy pipéridine (PEPAP)	7611746100003	a
phenmétrazine	7611746125006	a
phénobarbital	7611746214007	b
phénobarbital (-)-propylhédrine (1:1) (barbéxaclone)	7611746168010	b
phénomorphane	7611746101000	a
phénopéridine	7611746102007	a
phentermine	7611746215004	b
1-(1-phényl-cyclohexyl)-pyrrolidine voir sous rolicyclidine	7611746153009	d
pholcodine (<i>sous réserve des dispositions applicables aux préparations contenant de la pholcodine</i>)	7611746103004	a
Les préparations qui contiennent de la pholcodine sont soustraites partiellement au contrôle lorsqu'elles contiennent un ou plusieurs autres composants (substances actives ou excipients) et que la quantité de pholcodine, calculée en base, n'excède pas 100 mg par unité de prise ou que la concentration n'excède pas 2,5 % dans les préparations de forme non divisée. L'institut attribue à ces préparations l'une des catégories de remise au public (voir art. 22 de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur les médicaments ⁸).		c
PHP voir sous rolicyclidine	7611746153009	d

Désignation	GTIN	Liste
piminodine	7611746104001	a
pinazépam	7611746216001	b
pipradol	7611746217008	b
pirtramide	7611746105008	a
PMA voir sous paraméthoxyamphétamine	7611746150008	d
PMMA voir sous para-méthoxyméthamphétamine	7611746150015	d
prazépam	7611746218005	b
proheptazine	7611746106005	a
propéridine	7611746107002	a
propiram	7611746108009	a
psilocine	7611746151005	d
psilocybe voir sous champignons hallucinogènes	7611746370000	d
psilocybine	7611746152002	d
pyrahexyl voir sous parahexyl	7611746149002	d
pyrovalérone	7611746219002	b
racéméthorphane <i>Le dextrométhorphane n'est pas soumis au contrôle</i>	7611746109006	a
racémoramide	7611746110002	a
racémorphane <i>Le dextrorphan n'est pas soumis au contrôle</i>	7611746111009	a
rémifentanil	7611746340003	a
rolicyclidine (PHP, PCPY)	7611746153009	d
salvia divinorum (sauge divinatoire)	7611746271000	d
san pedro (trichocereus pachanoi)	7611746372004	d
secbutabarbital	7611746231004	b
sécobarbital	7611746128137	b
SPA voir sous léfétamine	7611746196006	b
STP (DOM) voir sous 2,5-diméthoxy-4-méthylamphétamine	7611746133001	d
stropharia voir sous champignons hallucinogènes	7611746370000	d
sufentanil	7611746112006	a
synhexyl voir sous parahexyl	7611746149002	d
tapentadole	7611746990888	a

Désignation	GTIN	Liste
TCP voir sous ténocyclidine	7611746154006	d
témazéпам	7611746220008	b
ténamfétamine voir sous 3,4-méthylènedioxyamphétamine	7611746459002	d
ténocyclidine (TCP)	7611746154006	d
tétrabamate	7611746998358	b
(-)-trans-delta-9-tétrahydrocannabinol (dronabinol, [-]trans- Δ^9 -THC)	7611746155010	d
tétrahydrocannabinol (THC) tous les isomères et leurs variantes stéréochimiques sauf (-)-trans- Δ^9 -THC	7611746155003	d
tétrazéпам	7611746221005	b
TFMPP voir sous trifluorométhylphenylpiperazine	7611746991014	d
thébacone	7611746113003	a
thébaïne	7611746114000	a
1-[1-(2-thiényl)-cyclohexyl]-pipéridine voir sous ténocyclidine	7611746154006	d
thiofentanyl	7611746115007	a
tilidine [(±)-isomère; trans]	7611746116004	a
TMA voir sous 3,4,5-triméthoxyamphétamine	7611746156000	d
TMA-2 voir sous 2,4,5-triméthoxyamphétamine	7611746136019	d
triazolam	7611746222002	b
trichocereus pachanoi voir sous san pedro	7611746372004	d
trifluorométhylphenylpiperazine (TFMPP)	7611746991014	d
1-(3-trifluorométhylphenyl)piperazine voir sous trifluorométhylphenylpiperazine	7611746991014	d
trimépéridine	7611746117001	a
2,4,5-triméthoxyamphétamine (TMA-2)	7611746136019	d
3,4,5-triméthoxyamphétamine (TMA)	7611746156000	d
1-(3,4,5-triméthoxyphényl)-2-aminoéthane voir sous mescaline	7611746144007	d
vinylbital	7611746223009	b
zipéprol	7611746232001	a
zolpidem	7611746360001	b

Appendice 2
(art. 2, al. 2)

**Liste e: Matières premières et produits ayant un effet semblable
à celui des stupéfiants**

Liste f: Précurseurs

acide N-acétylanthranilique
acide anthranilique
acide lysergique
acide phénylacétique
éphédrine
ergométrine
ergotamine
isosafrôle
(3,4-méthylènedioxyphényle)-2-propanone
noréphédrine
phényl-2-propanone
phénylpropanolamine (dl-noréphédrine)
pipéridine
pipéronal
pseudoéphédrine
safrole
sassafras, sou forme d'huile

Adjuvants chimiques**anhydride acétique à partir de 20 kg**
permanganate de potassium à partir de 5 kg

Les pays cibles⁹ sont tous les pays.

acide chlorhydrique à partir de 100 kg
acide sulfurique à partir de 100 kg

Les pays cibles sont:

Bolivie	Equateur	Turquie
Chili	Mexique	Venezuela
Colombie	Pérou	

acétone à partir de 50 kg
diéthyléther à partir de 20 kg
méthyléthylcétone à partir de 50 kg
toluène à partir de 50 kg

Les pays cibles sont:

Antigua-et-Barbuda	Guatemala	Paraguay
Arabie Saoudite	Haïti	Pérou
Argentine	Honduras	Philippines
Bénin	Iles Cayman	République dominicaine
Bolivie	Inde	Russie
Brésil	Jordanie	Tadjikistan
Canada	Kazakhstan	Tanzanie
Chili	Liban	Turquie
Colombie	Madagascar	Uruguay
Corée (Sud)	Malaisie	Venezuela
Costa Rica	Maldives	
Egypte	Moldova	Australie
El Salvador	Nigéria	Ghana
Emirats arabes unis	Oman	
Equateur	Pakistan	
Ethiopie	Panama	

⁹ Pays désignés comme tels par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) de l'Organisation des Nations Unies ou par l'Union européenne.

